



DECRET D/N° 1072 /PRG/CNDD/SGPRG/2010

**PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL
D'UNE ORGANISATION SOUS REGIONALE**

Le Président de la Transition, Président de la République par Intérim

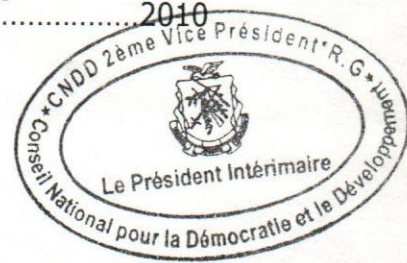
- Vu le Communiqué N° 001/CNDD/2008 daté du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement,
 - Vu l'Ordonnance N°006/PRG/SGG/2008 du 29 Décembre 2008, portant création du poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
 - Vu le procès verbal du CNDD en date du 6 janvier 2010 désignant le Ministre de la Défense Nationale, 2^e Vice Président du CNDD, Président de la République par Intérim,
 - Vu le discours du Président de la République par Intérim du 6 janvier 2010 demandant le choix d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale issu des rangs de l'opposition,
 - Vu les Accords de Ouagadougou en date du 15 janvier 2010 désignant le Ministre de la Défense Nationale comme Président de la République par Intérim, Président de la transition,
 - Vu le Décret D/N°001/PRG/CNDD/SGPRG/2010, en date du 19 janvier 2010 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition,
 - Vu le communiqué final du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union du Fleuve Mano tenu à Conakry le 24 Avril 2010, consacrant entre autres, le choix d'un nouveau Secrétaire Général de l'Organisation,
- Vu les nécessités de service,
Sur proposition du Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Francophonie et accord du Premier Ministre,

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur **DIALLO Thierno Habib**, ancien Ministre, précédemment membre du Conseil National de Transition (CNT), est nommé Secrétaire Général de l'Union du Fleuve Mano, en remplacement de Monsieur Abraham BOURE.

Article 5/ Le Ministre d'Etat chargé de la Sécurité et de la protection Civile est chargé de l'exécution du Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publiés au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 MAI 2010



Général de Brigade Sékouba KONATE

Président de la Transition

Président de la République par Intérim

Ministre de la Défense Nationale